

Outil

Références légales

et éthiques

www.capapreneur.com

LES RÉFÉRENCES LÉGALES ET ÉTHIQUES CONSTITUENT LE FONDEMENT MÊME DE TOUTE DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT INCLUSIF.

Elles encadrent les droits, les responsabilités et les valeurs à respecter dans les pratiques d'accompagnement des entrepreneuses ou entrepreneurs vivant avec une limitation fonctionnelle.

Le respect de ces cadres, notamment la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Charte des droits et libertés de la personne et les principes d'accessibilité universelle, assure une approche conforme aux obligations légales, tout en favorisant un climat de confiance, d'équité et de respect mutuel.

LES CADRES

CADRE 1 — INTERNATIONAL

CADRE 2 — CANADIEN

CADRE 3 — QUÉBÉCOIS

1. Cadre international :

Convention relative aux droits des personnes handicapées (ONU, 2006)

La Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies : vue d'ensemble

2. Cadre canadien :

Loi canadienne sur l’accessibilité (2019)

Résumé de la Loi canadienne sur l’accessibilité

Norme sur l'accessibilité des sites Web (2013)

Gouvernement du Canada - Norme sur l'accessibilité des sites Web

3. Cadre québécois :

Charte des droits et libertés de la personne (C-12)

Légis Quebec - Charte des droits et libertés de la personne

Politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité (2009)

Politique pour la participation sociale des personnes handicapées

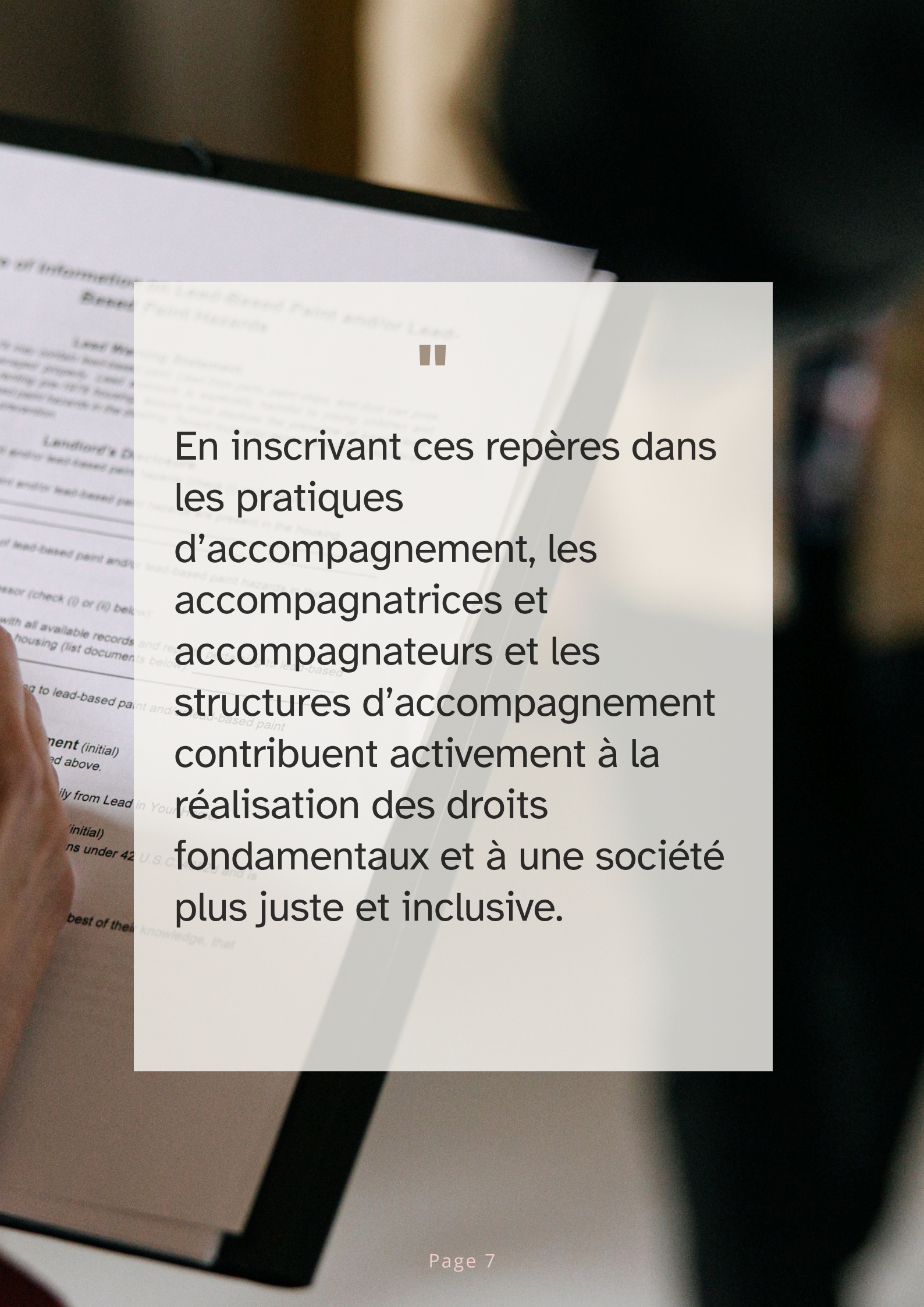
Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1)

Légis Québec - Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

Standard sur l'accessibilité des sites Web (SGQRI 008 3.0) (2024)

Gouvernement du Québec - Standard sur l'accessibilité des sites Web (SGQRI 008 3.0)

L’intégration de ces références n’est pas qu’une exigence juridique : elle est un levier d’inclusion et de transformation sociale. En s’appuyant sur les principes de dignité, d’autonomie, d’égalité, d’accessibilité et de participation, il est possible de bâtir un accompagnement qui reconnaît la valeur et le potentiel de chaque personne.



"

En inscrivant ces repères dans les pratiques d'accompagnement, les accompagnatrices et accompagnateurs et les structures d'accompagnement contribuent activement à la réalisation des droits fondamentaux et à une société plus juste et inclusive.